BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2688

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Créations d'établissements

944 521 160 RCS Thonon-les-Bains.
FJS QERIMI.
Forme : Société Civile.
Administration : Gérant : QERIMI Afrim nom d'usage : QERIMI.
Capital : 1200.00 EUR.
Adresse : 30, Rue De Romagny, le Florissant, 74100 Annemasse.
Activité : L'acquisition d'une maison à usage d'habitation à rénover sise à MEILLERIE (HAUTE-SAVOIE) 74500 48 Rue Nationale, figurant au cadastre rénové de ladite Commune, sous le numéro 2114 de la section A, pour une contenance de 01a 36ca, ainsi que de tous terrains contigus ou annexes et de tous droits susceptibles de constituer des accessoires du terrain ; L'aménagement de trois appartements à usage d'habitation (et locaux accessoires tels que caves et garages) ; La division de l'ensemble immobilier en fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété ou en jouissance ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit et prêts. Et ce, soit au moyen des appels de fonds effectués auprès de ses associés, de ses capitaux propres, de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Il est précisé à ce sujet que ladite société pourra se porter caution hypothécaire en faveur d'un ou plusieurs associés de la présente société ; La gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente. Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 212-1 et R. 212-1 du Code de la construction et de l'habitation.
Date de commencement d'activité : 5 mai 2025.